



LA MINORITE ROM DE ROUMANIE : UN PROBLEME POUR L'UE27 ?

**Mémoire de géopolitique
du commandant Lucian GAVRILA
dans le cadre du séminaire « L'Europe et ses frontières »**

Directeur : Professeur Pierre VERLUISE

Avril 2007

FICHE DOCUMENTAIRE

1. La minorité rom de Roumanie : un problème pour l'UE27 ?
2. 2007_memoire_geop_ la minorité rom de Roumanie _Gavrila
3. Commandant, Gendarmerie, GAVRILA Lucian , Roumanie
4. 1 avril 2007
5. Division D – groupe D3
6. Mémoire de géopolitique
7. L'adhésion de la Roumanie à l'Union européenne a ouvert un nouveau chapitre dans la problématique des minorités. Cette ouverture des frontières de l'Est ressuscite la peur occidentale d'une migration massive des Rom roumains vers les pays de l'Ouest. Ce mémoire a pour objectif l'analyse de la situation des Roms de Roumanie dans le cadre communautaire, en s'attardant plus particulièrement sur les aspects sociopolitiques, culturels et juridiques qui la conditionnent. Sur le fond, il s'agit de proposer des éléments de réflexion pour modérer la tendance actuelle à exagérer l'impact d'un ancien problème culturel.
8. Rom, Roumanie, migration, Union européenne, minorités.

La minorité Rom de Roumanie : un problème pour l'UE27 ?

SOMMAIRE

PREMIÈRE PARTIE : UNE PEUR ALIMENTEE PAR DES FACTEURS OBJECTIFS

- La Roumanie compte le plus grand nombre de Roms en Europe
- La précarité des conditions de vie de Roms dans leur pays d'origine
- La surreprésentation des Rom dans les statistiques de la délinquance

DEUXIÈME PARTIE: DES FACTEURS QU'IL FAUT CEPENDANT RELATIVISER

- Qui sont les Roms : culture, histoire, traditions
- Eléments spécifiques des Roms de Roumanie
- Sont-ils victimes d'une « fausse image » ?
- Ce n'est pas un problème exclusivement « Roumain »

TROISIEME PARTIE : DES AMELIORATIONS POSSIBLES

- Redorer leur image et lutter contre la discrimination
- Améliorer leur situation sociale (logement, scolarité, travail)
- Améliorer et développer leur représentativité politique
- Mener une politique européenne cohérente

PROPOS LIMINAIRES

Ce mémoire a pour objectif l'analyse de la situation des Roms de Roumanie dans le cadre communautaire, en s'attardant plus particulièrement sur les aspects sociopolitiques, culturels et juridiques qui la conditionnent. Sur le fond, il s'agit de proposer des éléments de réflexion pour modérer la tendance actuelle à exagérer l'impact d'un ancien problème culturel. L'ouverture des frontières pour la Roumanie s'étant déjà faite bien avant le 1^{er} janvier 2007¹, une migration massive est peu probable après cette date. Mais quelle est cette « menace »? D'où vient-elle? Et comment y faire face?

Une certaine peur...

Préalablement, essayons de cerner en quelques mots, comment est ressentie cette « peur » par les européens de l'ouest, et plus particulièrement en France :

- Une crainte démographique : l'adhésion de la Roumanie à l'Union européenne depuis le 1^{er} janvier 2007, et l'ouverture des frontières, raniment la peur occidentale d'un « déferlement des hordes Tsiganes roumaines »². Les citoyens aux modestes revenus craignent de nouveaux facteurs potentiels de déséquilibre de leurs conditions de vie (une éventuelle nouvelle concurrence sur les aides ou les assistances sociales et des petites délinquances de proximité).
- Une crainte sécuritaire : cette « masse » de nouveaux immigrants qui, par leur mode de vie, représentent un vivier non sédentaire et difficilement contrôlable, propice à camoufler des réseaux de banditisme transnational (recel, trafic d'enfants, prostitution, et autres...). Une population mobile, solidaire par clans ou familles, nébuleuse ...
- Une crainte économique : des maillons supplémentaires d'économie parallèle, en marge du système fiscal, sans devoir mais réclamant des droits. Impossible à admettre par une population locale déjà perturbée par les difficultés économiques...

Ces craintes sont légitimes, mais le plus souvent infondées. Nous allons essayer d'apporter quelques éléments de réflexion en essayant de nous affranchir des préjugés caricaturaux. Nier le problème serait une erreur, mais le surévaluer serait une plus grande erreur encore.

¹ En février 2000, la Roumanie est officiellement invitée aux négociations d'adhésion à la Communauté Européenne et le 1er janvier 2002, les visas sont supprimés pour les Roumains désirant entrer dans l'espace Schengen. Ils peuvent y circuler à titre touristique pour une durée de 90 jours.

² Yves Plasseraud, Minorités et nouvelle Europe, *Courrier des pays de l'est*, no.1052, novembre-décembre 2005, p. 12.

PREMIERE PARTIE : ... une peur alimentée par des facteurs objectifs...

1.1. La Roumanie compte le plus grand nombre de Roms en Europe

1.1.1. Une seule population, plusieurs chiffres

« Les données officielles ne donnent qu'un ordre de grandeur. En effet, lors d'un recensement, des Rom peuvent ne pas se déclarer tels, pour diverses raisons, notamment par prudence et méfiance, afin d'éviter d'éventuelles persécutions subies par leur communauté. Il arrive qu'entre les données officielles, fondées sur des recensements, et les évaluations établies par d'autres sources, le nombre des Rom varie de 1 à 5. En effet, dans certains Etats, les références précises à une appartenance ethnique ont été, dans les documents administratifs, remplacées, par un néologisme, comme c'est le cas en France, où les Rom sont désignés par l'expression « Gens du voyage ». »³

1.1.2. La situation des Rom en Roumanie

Concernant le nombre des Rom de Roumanie il y a plusieurs sources :

- le recensement de 1992 a compté 409 723 individus appartenant à cette ethnie.
- certaines organisations Rom annoncent entre 2 500 000 et 3 000 000, mais sans avoir de support scientifique ;
- en 1992, une recherche multi-méthode relative aux conditions de vie économiques et sociales des Rom présente, avec une certaine assurance, le chiffre de 1 000 000 individus⁴;
- la recherche⁵ menée en 1998 par l'Institut de Recherche de la Qualité de la Vie de Bucarest (IRQV) sur des bases statistiques estime le nombre des Rom à environ 1 515 000 individus, soit 6,9% de la population totale ;
- le recensement de 2002 a enregistré 535 312 citoyens qui se sont déclarés eux-mêmes Rom (pour rappel : la population roumaine compte 21 698 181 habitants).

La carte suivante (page 3) représente les estimations concernant le nombre des Rom dans les pays de l'Europe (en hypothèse haute) et les principales directions de migration des Rom de Roumanie (l'intensité des couleurs reflète l'ordre de grandeur de la migration vers le pays indiqué). La carte présentée à la page 4 offre une image sur la répartition territoriale des Rom en Roumanie selon les chiffres avancées par l'Institut de Recherche de la Qualité de la Vie de Roumanie.

³ Jean-Pierre Liégeois, Les Rom au cœur de l'Europe, *Courrier des pays de l'est*, no. 1052, novembre-décembre 2005, p. 20.

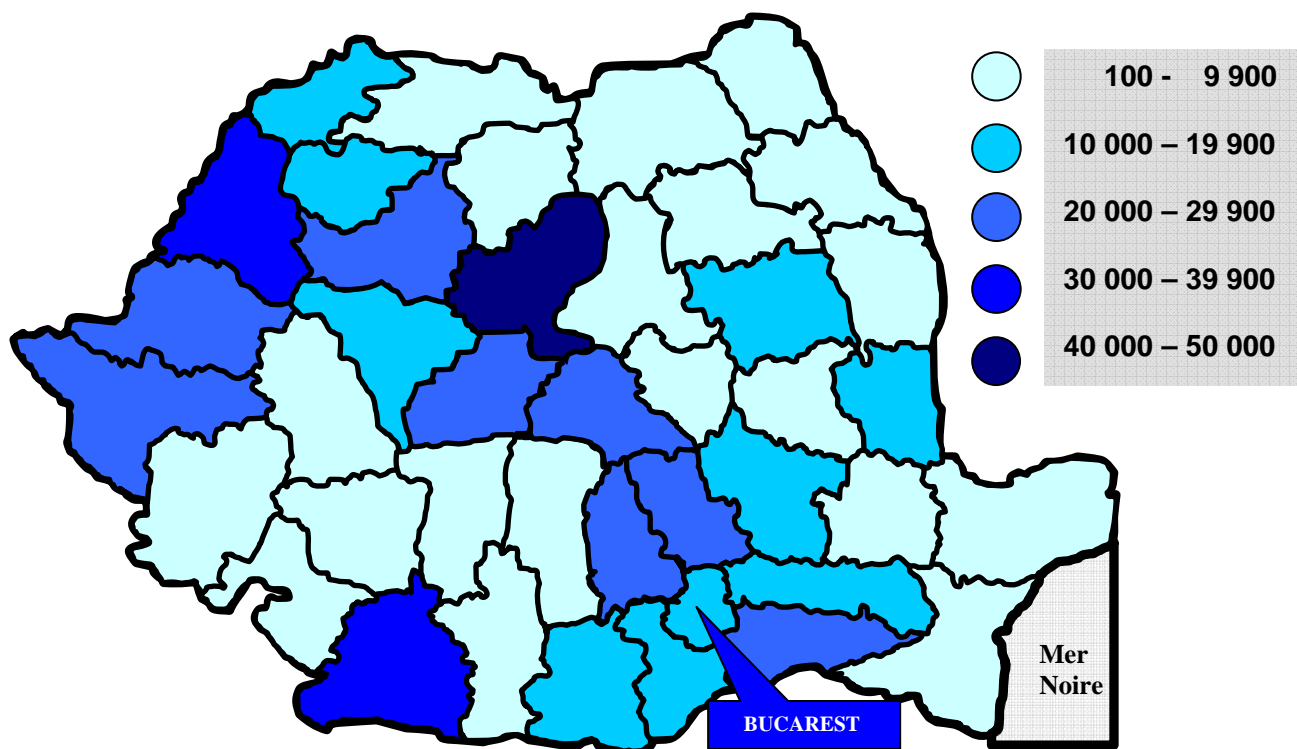
⁴ E. Zamfir, C. Zamfir, Tiganii între ignorare și îngrijorare (Les Rom entre ignorance et inquiétude), Altera Publishing House, 1993.

⁵ Les résultats sont publiés dans C. Zamfir and M. Preda, *Romii din Romania* (Les Rom de Roumanie), Expert Publishing House, 2002.

LES POPULATIONS ROM EN EUROPE



La répartition territoriale des Roms en Roumanie (par départements) :



Source des données : L'Institut de Recherche de la Qualité de la Vie, Bucarest, 2005
Réalisation : Lucian Gavrila

1.1.3. La structure démographique de la population Rom

La population Rom est très jeune en raison d'un fort taux de la mortalité et d'une natalité relativement élevée par rapport à la population générale. En 1998, les enfants de 0 à 14 ans représentaient environ un tiers de la population Rom, alors que les habitants plus âgés que 60 ans se comptaient à environ 5%, l'âge moyenne étant de 24 ans. Cependant en raison d'une natalité qui a tendance à décroître (caractérisant autant la population générale que la population Rom) la proportion des enfants Rom est en baisse.

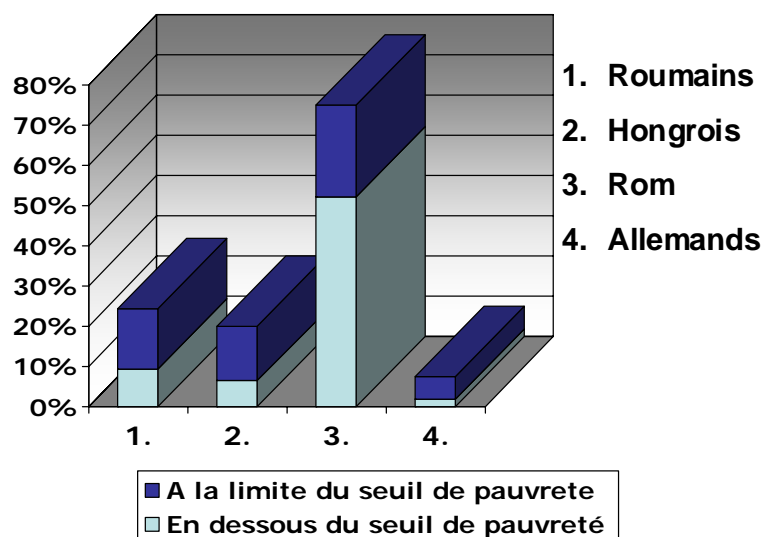
1.2. La précarité des conditions de vie de Roms dans leur pays d'origine

1.2.1. Une minorité pauvre

La transition de la vie économique et sociale de la Roumanie après 1989 a amené une violente chute du niveau de vie avec de forts coûts sociaux à payer. Le déclin économique a donc généré une pauvreté chronique chez la population. Il est presque sûr que les Rom ont eu à payer le plus grand prix, parce que la majorité de cette minorité est frappée par la pauvreté. Le décalage entre les Rom qui vivent en dessous du seuil de la pauvreté et la population totale est très frappant.

Une étude effectuée par CASPIS⁶ Roumanie en 2003 a calculé les taux de pauvreté de la population Roumaine selon l'appartenance à des différentes ethnies. Ces calculs, basés sur des données issues de l'Institut National de Statistique de Roumanie en 2001, sont présentés dans le graphique suivant :

Le taux de pauvreté en Roumanie selon l'appartenance ethnique



Source des données: Le Comité de Lutte contre la Pauvreté et la Promotion de l'Insertion Sociale, CASPIS Roumanie, 2003
Réalisation: Lucian Gavrița

Selon les données de la Banque Mondiale, en 2004 environ 30% des Roumains sont qualifiés comme pauvres et 7% d'entre eux vivent en dessous du seuil de la pauvreté.

1.2.2. Situation des logements

L'accès au logement est une condition essentielle pour l'intégration sociale. En Roumanie, vivre dans des logements (en payant un loyer) est généralement difficile vu le niveau élevé des loyers et l'incertitude d'un contrat à moyen ou à long terme. 16,5% des Rom vivant dans des logements loués, sont toujours dans une situation incertaine, car ils risquent de devenir SDF.

Dans une situation beaucoup plus critique se retrouvent 21% des Rom qui habitent des maisons pour lesquelles ils n'ont pas de titres de propriété. Dans la plupart des cas les Rom les ont construites sans autorisation, certains deviennent même des squatteurs. Le risque de l'exclusion sociale est extrêmement élevé, parce que, si la loi est appliquée à la lettre, une

⁶ Le Comité de Lutte contre la Pauvreté et la Promotion de l'Insertion Sociale

importante partie de la minorité Rom peut se retrouver SDF. Une solution pour ce problème doit être trouvée le plus vite possible, pour ne pas encourager les jeunes familles à user des voies illégales.

Une étude menée en 2005 à la demande du ministre des transports, construction et tourisme a identifié une certaine typologie des logements des Rom⁷ :

- a. dans le milieu rural les communautés de Roms sont isolées de tous les points de vue. Les maisons sont construites souvent dans des terrains insalubres ou pollués. Le plus souvent, le matériel de construction est la brique de boue. Il existe aussi des communautés para-rurales, qui font partie d'une commune, mais placées le plus souvent à la périphérie. La pauvreté et l'absence des opportunités économiques caractérisent ces communautés. Les maisons des Rom sont les plus pauvres, construites en briques de boue, morceaux de bois et pailles. L'eau courante, l'électricité et le gaz sont inexistantes la plupart du temps. L'existence de communautés Rom dans les centres de certaines communes est le résultat d'une occupation illégale de certains immeubles (comme squatteurs). L'achat de bâtiments dans des zones affectés par la migration massive de la population Saxonne de Transylvanie dans les années 90 est pour eux, une seconde possibilité d'occupation.
- b. dans le milieu urbain se retrouvent généralement deux types de situation : les communautés Rom habitent soit le centre historique de la ville (la plupart des familles habitent comme squatteurs des maisons du domaine public) soit dans des ghettos urbains (le plus souvent autour des zones industrielles désaffectés après 1989). Dans les ghettos la délinquance est élevée et la cohésion sociale est toujours en baisse.
- c. certains Rom habitent à la périphérie des villes, dans des communautés qui constituent des parties de la ville, mais comme unités administratives distinctes. La plupart des communautés de ce genre vivent dans les dépôts, des déchets des villes, leur seule source de revenu étant la collecte de matériaux recyclables.

L'analyse des causes d'exclusion des Rom dans les communautés urbaines et rurales a montré les suivantes tendances :

- un grand nombre de familles Rom occupent illégalement des maisons et terrains, soit en raison du manque de documents d'identité (fait qui les empêche d'obtenir le titre de propriété) soit en raison d'un changement incessant de « logement ». Les autorités ne trouvent pas de solution pour régulariser la situation des Rom

⁷ Le Centre de Recherche, Design, Expertise et Consulting ; la recherche intitulée « Maisons pour les Rom. Typologies. Première étape » février 2005.

qui habitent parfois ces lieux depuis longtemps. Cela explique l'intervention fréquente de la police et des autorités pour « nettoyer » ces endroits.

- Certaines familles de Rom n'ayant pas des documents de propriété pour le terrain qu'ils occupent, payent une rente informelle et accumulent des grosses dettes pour les charges (gaz, eau, électricité etc.).
- En dehors de l'occupation illégale, dans de nombreuses situations, les maisons Rom sont des « abris », dans lesquelles 5 à 8 personnes vivent dans la même pièce. Dans la plupart des situations, les maisons Rom ne sont pas aménagées pour y vivre. Les conditions sont inacceptables pour la société. La qualité des maisons peut facilement être qualifiée de « catastrophe humanitaire ». Le plus grave est que la majorité de cette population pense vivre dans un seuil acceptable.

Beaucoup de communautés, en milieu urbain comme en milieu rural, sont placées dans des zones ayant une infrastructure peu développée ou inexistante - zones avec un haut potentiel d'infections et difficiles à réhabiliter par les autorités publiques.

1.2.3. Une éducation déficitaire

Des études menées ces dernières années ont montré la situation déficitaire de la plupart des Rom concernant leur éducation. Malheureusement, la plupart des programmes mis en œuvre pour la mobilisation des communautés Rom à ce sujet n'ont pas eu les résultats attendus. Les études ont mis en évidence des disparités concernant l'accès à l'éducation entre la population majoritaire et la minorité Rom, en raison de causes multiples : économiques (le manque de ressources matérielles), culturelles (les parents Rom ne voient souvent pas l'importance de l'école pour leurs enfants) et parfois même institutionnelles (traitement différencié par le corps professoral). La performance scolaire des enfants Rom est faible, tant en raison du manque des moyens que du manque du support éducatif et motivation de la part de leurs parents. Pour la plupart des familles Rom, l'allocation scolaire et l'apport nutritionnel complémentaire⁸ sont les raisons principales qui poussent à envoyer les enfants à l'école. Grand nombre de familles ont comme seul revenu cet argent. Face aux problèmes de survie à court terme, les parents encouragent le plus souvent leurs enfants à commencer à gagner leur vie dès 9-10 ans. Par conséquent, le taux d'abandon scolaire est très élevé parmi les enfants Rom. Les enfants qui habitent en milieu rural doivent souvent suivre l'école secondaire dans un autre village.

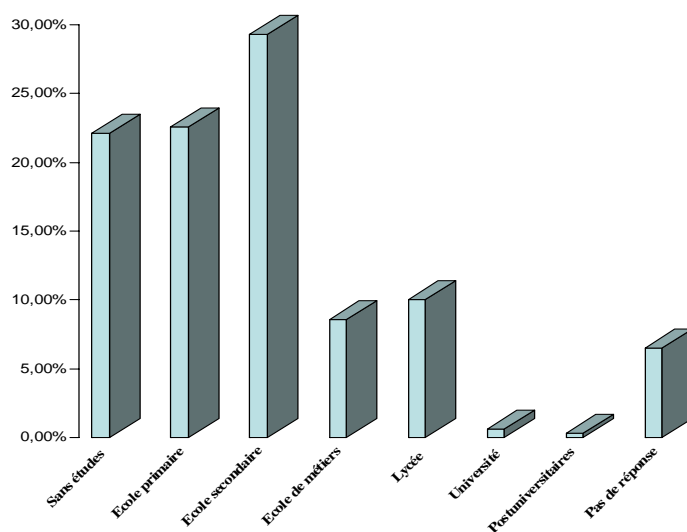
⁸ Accordé par un programme gouvernemental.

Le niveau extrêmement bas de l'éducation des Rom est un problème majeur. La plupart d'entre eux ont suivi seulement l'école primaire et parfois une partie du secondaire. Un très petit nombre des Rom ont suivi des études supérieures. Mais ceux-ci ne sont pas des modèles pour les enfants Rom, qui préfèrent suivre la « carrière » et le mode de vie de leurs parents. De nombreux Rom voient l'école comme une perte de temps et d'argent.

Une explication du manque de succès scolaire des enfants Rom provient aussi de l'absence d'intérêt de la part des parents pour l'éducation préscolaire. Généralement les enfants Rom ne fréquentent pas la maternelle en raison du manque d'argent et de vêtements propres. C'est pour cela qu'ils arrivent à l'école sans avoir les connaissances minimales que possèdent les autres, cet écart constituant une des raisons les plus fréquentes de l'abandon scolaire. Souvent les enfants Rom, même s'ils n'abandonnent pas, travaillent pendant leur temps libre à côté de leurs parents dans des marchés locaux, dans la collecte de matériaux recyclables ou dans des autres domaines marginaux. Le taux de scolarisation est extrêmement bas, surtout en milieu rural.

Selon le rapport intitulé « L'accès des Rom à la sécurité sociale. Faits et perspectives » publié en 2006 par L'Agence de Développement Communautaire « Impreuna » de Roumanie, la situation de l'enseignement pour les enfants Rom évolue mais est encore très loin d'être satisfaisante. Ainsi, dès l'âge de 10 ans de nombreux jeunes cessent de fréquenter l'école. Le graphique suivant présente la situation pour l'année 1998 :

La situation de l'enseignement pour les enfants Rom



Source: L'Agence de Développement Communautaire « Impreuna » de Roumanie, 1998
Réalisation: Lucian Gavrilă

Dans le domaine de l'éducation, sous la pression européenne, la Roumanie a mis en place dans les années 1990 une politique de « discrimination positive » dont le but était de

réserver dans chaque université un quota de places pour les étudiants Rom. Cette politique semble être un peu trop avancée en comparaison avec la situation actuelle, selon la présidente de Romani Criss⁹, Margareta Matache, qui explique : « Au début, nous avons eu une dizaine d'étudiant Rom dans les facultés d'assistance sociale et de sociologie. En 1997 le programme a été étendu à d'autres universités. Nous avons alors une centaine de diplômés Rom, mais depuis 2000 les places ont augmenté de manière exponentielle. Aujourd'hui nous disposons d'environ 400 places par an. Plus d'un millier de Rom ont fait des études supérieures. Le programme a été appliqué dans les lycées car on s'est rendu compte que ça ne servait pas à grand-chose de réserver des places à l'université pour des étudiants Rom s'ils n'étaient pas allés au lycée. »¹⁰

1.2.4. Un taux d'occupation réduit

L'accès des Rom aux services sociaux est difficile en l'absence d'un revenu stable, fait qui les empêche de bénéficier de soins médicaux, éducation et logement. L'absence d'un revenu stable est devenue ainsi une des causes principale de l'exclusion sociale des Rom. Un revenu stable devrait permettre aux Rom de s'assurer des besoins fondamentaux, mais ce genre de ressources manque. A cet effet, même quand des sommes d'argent sont disponibles, elles sont utilisées pour assurer la survie de la famille, et non un avenir en sécurité.

Il existe certaines conditions qui maintiennent l'inactivité permanente d'une grande partie des Rom, mais le chômage atteint presque toutes les catégories sociales, dans le milieu urbain comme dans le milieu rural. Dans les zones urbaines la discrimination ethnique semble être plus forte que dans le milieu rural. Dans les villes, un grand nombre des Rom gagnent leur vie par des moyens quasi-illégaux, fait pour lequel ils sont dans un état permanent de marginalisation. A la campagne, les Rom sont la plupart du temps agriculteurs.

La recherche internationale « Le rapport régional du développement humain – la situation des Rom dans l'Europe Centrale et de l'Est »¹¹, s'est déroulée entre 2001-2002 dans cinq pays : la Slovaquie, la République tchèque, la Bulgarie, la Hongrie et la Roumanie. Elle montre que, malgré leurs niveaux différents de développement économique, la situation des Rom est relativement similaire dans tous les pays de l'Est. Le taux moyen de sans-emploi est pour les cinq pays de 40%, variant entre 64% en Slovaquie et 24% en Roumanie. Les résultats ont contredit dans une certaine mesure les attentes des auteurs, et ont été expliqués par l'implication des Rom dans des activités informelles (sans contrat de travail). En fait, l'hypothèse de départ de l'étude était de considérer que 100% des Rom sont inactifs.

⁹ L'association Romani Criss est l'ONG le plus importante à Bucarest.

¹⁰ Dans BRAN, Mirel, *Bucarest. Le dégel*, Editions Autrement 2006, collection *Villes en mouvement*, p. 119.

¹¹ Recherche dirigé par l'organisation UNDP Slovaquie (www.undp.sk).

Concernant la situation des revenus par foyer, l'étude a montré une différence significative entre urbain et rural, la pauvreté étant plus accentuée en milieu rural. L'élément commun sorti de l'analyse des revenus est la dépendance des familles des Rom vis-à-vis de la protection sociale.

Des recherches récentes ont confirmés une surreprésentation des Rom dans l'économie informelle. L'absence d'opportunités économiques, de documents d'identité ou d'une qualification professionnelle empêchent les Rom d'obtenir un emploi et par conséquent les obligent de trouver d'autres modalités pour survivre. Les résultats de la recherche menée par le IRQV¹² montrent que les revenus des Rom sont représentés principalement par :

- Revenus de sources formelles : bénéfices sociaux, allocation pour enfants, pensions (pour les Rom qui ont travaillé avant 1989), aide de chômage (extrêmement limité, car la grande majorité des Rom n'ont jamais eu un emploi formel). Le revenu provenant de sources formelles est exceptionnel.
- Revenus de sources informelles : cette catégorie représente la catégorie la plus nombreuse. Les familles Rom doivent recourir à toutes sortes d'activités marginales pour gagner leur vie. Dans les zones urbaines les principales sont la collecte de déchets recyclables, le petit commerce (vente de fleurs, grains, brocante), charge et décharge de marchandises et des autres activités qui ne nécessitent pas une qualification. Dans les zones rurales la variété des activités est beaucoup réduite : les Rom doivent se contenter de travailler comme des employés (temporaires) pour d'autres membres de la communauté, ou dans d'autres zones du pays, collecter des déchets etc.

1.2.5. Cibles du racisme et discrimination

Les rapports entre Rom et non-Rom n'ont jamais été sereins. Au début les Rom ont suscité parmi les populations locales méfiance et peur. Les politiques mises en place par les Etats européens ont été sans exception synonymes de rejet pure et simple des Rom et de leur culture. Qu'il s'agisse d'exclusion, réclusion ou d'inclusion, les dirigeants ont tout essayés.

En Europe occidentale, un sentiment d'aversion à l'égard des Rom s'est fréquemment déclaré suite à leur venue d'Europe orientale. La Belgique, la Finlande, la France, l'Allemagne, l'Irlande, l'Italie, les Pays-Bas, la Norvège, l'Espagne, la Suisse et le Royaume-Uni ont tous connu des épisodes de panique publique, alimentées par des rapports médiatiques alarmants sur les « invasions Rom » et d'autres discours similaires. Ces mesures ont été fréquemment suivies

¹² L'Institut de Recherche de la Qualité de la Vie, Bucarest.

de mesures discriminatoires à caractère raciste prises par les pouvoirs publics, comprenant souvent des expulsions collectives¹³.

Les Rom sont souvent montrés par la presse internationale et les ONG comme les premières cibles du racisme en Roumanie : discriminés dans tous les domaines et toujours victimes de violences policières. La situation des Rom en Roumanie est régulièrement montrée du doigt dans les rapports publiés par le Conseil de l'Europe. L'un des plus sévères est l'avis du Comité consultatif de la Convention-cadre pour la protection des minorités nationales, rendu à l'encontre des autorités roumaines et publié le 10 janvier 2002, dont il convient de citer quelques extraits :

«La situation des Roms suscite de vives préoccupations, notamment au regard des nombreux actes de discrimination commis dans des domaines très variés. [...] Le Comité consultatif est également préoccupé par la persistance des cas de brutalités policières.»

De façon plus générale, le Comité consultatif constate que les discriminations susmentionnées, « qui frappent essentiellement les Roms, sont en partie dues à des problèmes d'application, par les autorités locales, de la loi n°67/1995 sur l'assistance sociale. En effet, [...] certaines autorités locales interprètent abusivement la loi précitée pour priver arbitrairement certaines personnes des prestations d'assistance sociale auxquelles elles auraient droit. [...]».

«Le Comité consultatif est préoccupé par l'image négative souvent associée à l'identité Rom dans la société roumaine contemporaine et qui amène, entre autres, des membres de cette communauté à taire leur appartenance, au lieu de l'affirmer et de la revendiquer». Le Comité consultatif relève ainsi que « dans les relations socio-économiques, la discrimination est pratiquée ouvertement en Roumanie. Des journaux publient des offres d'emploi ou de logement en excluant expressément les Rom, sans que l'éditeur et l'annonceur n'encourent la moindre sanction».

Le Comité consultatif estime alarmant le fait que, « lorsqu'elle entreprend des perquisitions ou procède à des arrestations de suspects appartenant à la communauté rom, la police fait parfois un usage disproportionné de la force. Différentes sources rapportent que des descentes de police nocturnes, [...] – impliquant parfois l'usage de gaz – et des violences verbales et physiques dirigées indistinctement contre les suspects et les voisins, se produisent encore en Roumanie. »

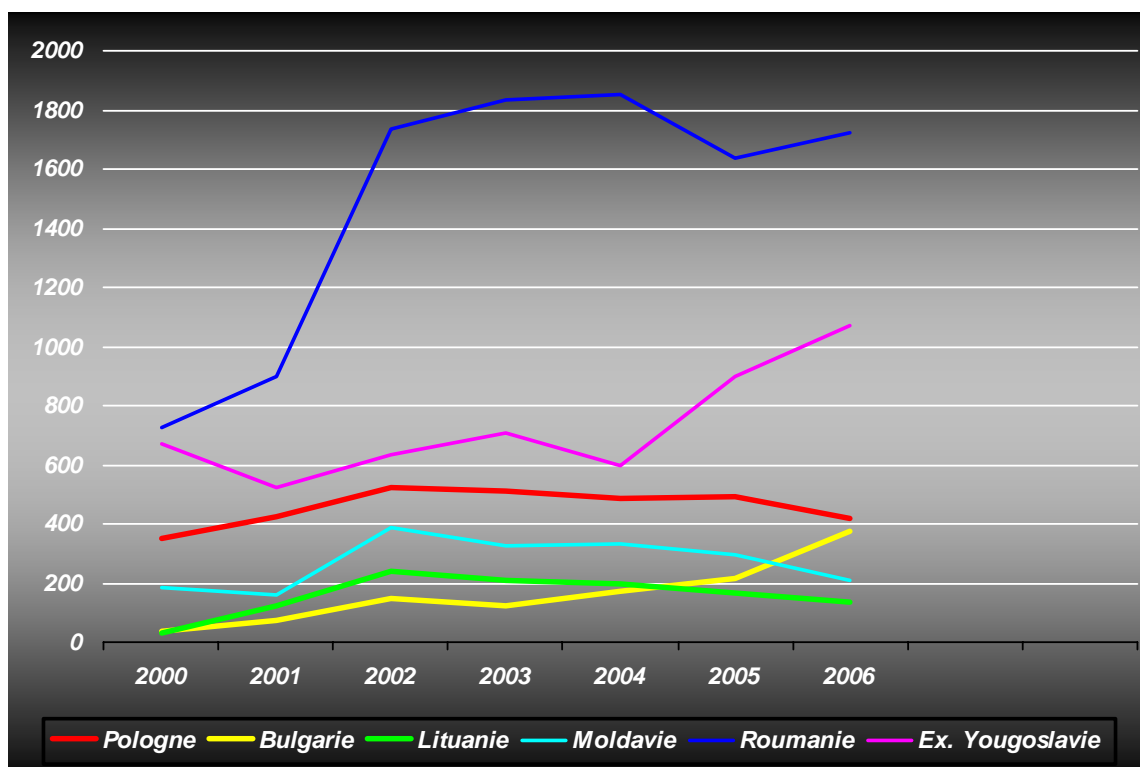
¹³ Ainsi, il a été constaté qu'en 2003 la Belgique ne respectait pas la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme en procédant à l'expulsion collective d'un groupe de Rom slovaques et l'Italie a réglé un litige par transaction lors d'une constatation similaire concernant l'imminence d'une expulsion collective d'un groupe de Rom bosniaques.

1.3. La surreprésentation dans les statistiques de la délinquance

Concernant les études statistiques, il est hélas très difficile d'avoir une vision claire de l'origine géographique des ressortissants étrangers; les chiffres sont souvent globaux et il faut agir par recoupement des sources. Si l'on n'y prend garde, ce « flou artistique » peut permettre des analyses intuitives mettant en cause telle ou telle communauté étrangère selon les besoins du moment (politique ou démagogique).

Les organismes officiels publient des statistiques avec sérieux, mais une étude hâtive ou une mauvaise interprétation peut peser sur la perception que l'on a du « problème Rom ». C'est le cas du tableau qui suit, représentant la statistique des personnes interpellées par la Gendarmerie Nationale en France (source des données : l'Office central de lutte contre la délinquance itinérante). Il faut rappeler que « être interpellé » ne signifie pas forcément que l'on a commis une infraction ou un délit. Pour compléter ce tableau, on peut recouper avec le chiffre publié par l'Inspectorat Général de la Police de Roumanie : en 2006, concernant les crimes et délits commis à l'étranger, seulement 1 449 cas de crimes et délits sont attribués à des roumains (incluant les Roms).

Le volume d'interpellations de ressortissants originaires des pays de l'Est enregistré par la Gendarmerie française



LEGENDE : la colonne gauche représente le nombre d'individus interpellés

Source: Gendarmerie Nationale, Office central de lutte contre la délinquance itinérante, France
Réalisation : Lucian Gavrilă

Dans les statistiques on trouve des individus interpellés même plus de 20 fois pendant une année. En France, une infraction sur 6 semble être commise par des étrangers. Si on considère la totalité d'interpellés par la Gendarmerie et on ajoute la même rubrique recensée par la police, on arrive à un chiffre d'environ 3500 malfaiteurs d'origine roumaine. Sur les 228 120¹⁴ étrangers mis en cause, la « contribution roumaine » représente un « extraordinaire » 1,53%. Et ceux ci ne sont pas du tout exclusivement Rom !

Reprenons le chiffre de l'Inspectorat Général de la Police de Roumanie indiquant que 1449 infractions ont été commises à l'étranger par des ressortissants roumains. Si l'on supposait que toutes ces infractions soient commises en France, on arriverait seulement à un résultat de 0,63% sur les 228 120 étrangers mis en cause.

1.4. L'influence négative des medias

Partout en Europe, la presse audio-visuelle donne une image excessivement négative des Rom, faisant toujours état de difficultés vécues au quotidien par les familles et le plus souvent en leur attribuant la responsabilité de leurs propres problèmes. Si on ajoute leur présence régulière dans les émissions télévisées qui ont comme sujet la criminalité ou la violence, la suite logique est que les Rom sont perçus comme posant des « problèmes », voir des « problèmes multiples ». Jean Pierre Liégeois¹⁵ avertissait que « de là à en conclure que ceux-ci [les problèmes] ne pourront être résolus qu'avec la disparition des Rom, il n'y a qu'un pas, souvent franchi par le rejet, l'expulsion, la violence sous toutes ses formes. »¹⁶

Les risques liés à la propagation insistante de cette image négative ont été très exactement définis par le même auteur :

- « une montée de la violence et une exacerbation des conflits, suivant une spirale : la violence appelle la violence et le fait qu'elle soit partagée vient à la fois l'inspirer et la légitimer ;
- La banalisation des faits, en raison de leur répétition. Or, cette érosion de l'attention, cette usure de l'étonnement peuvent engendrer peu à peu une absence de réaction, un manque de résistance, une faillite de la démocratie ;
- L'auto-dévalorisation des victimes, à force d'être stigmatisées par leur environnement. »

En résumé, une interprétation hâtive des données statistiques, parfois teintée d'arrière pensée politique, relayée par une présentation caricaturale, souvent adossée à des préjugés, par

¹⁴ Selon la statistique concernant la criminalité en France en 2006 présentée par le Ministère de l'Intérieur et de l'Aménagement du Territoire le 11 janvier 2007 (la statistique est disponible sur http://www.interieur.gouv.fr/sections/a_la_une/toute_l_actualite/ministere/conference-presse-11-01-07).

¹⁵ Enseignant-chercheur à l'Université Paris 5, membre du Groupe d'Etude pour une Europe de la Culture et la Solidarité.

¹⁶ Les Rom au cœur de l'Europe, *Le Courier des pays de l'Est* n° 1052 novembre-décembre 2005, p. 20.

les medias : autant d'ingrédients qui contribuent à dévaloriser délibérément la communauté Rom, et à en faire un « bouc émissaire » de certains dérèglements. Pour rester objectif et modéré, il faut accepter de connaître mieux la communauté Rom.

DEUXIEME PARTIE : ... des facteurs qu'il faut cependant relativiser...

2.1. Qui sont les Roms : culture, histoire, traditions

2.1.1. Une nation sans territoire

Le concept de minorité est complexe et il a un contenu aux sens multiples. Nombre d'auteurs en ont proposé des définitions. R. Caratini donne celle-ci : « une minorité est un sous-ensemble historique inclus dans un ensemble plus vaste qui forme un Etat et entretenant avec celui-ci des relations dynamiques »¹⁷. Cette définition qui fait entrer en ligne de compte les notions d'histoire et de tradition commune ainsi que le critère de négociation active avec l'Etat correspond bien à la situation des Rom, qui, bien que dispersés dans de nombreux pays, sont des nationaux de chaque Etat. Ils se définissent eux-mêmes comme « nation sans territoire » ou « peuple européen » et revendiquent d'être partout chez eux en Europe. Peu attachés à la notion de citoyenneté, ils se considèrent unis dans l' « européenité ». Cette particularité d'approche semble être la clé pour comprendre la réalité. Mais elle est très loin d'être simple... « Certains leaders Rom vont alors avancer l'idée, qu'en vertu de leur culture nomade, les Rom n'ont pas de véritable “ *patrie d'origine* », si ce n'est l'Europe, et qu'ils ont un droit collectif de s'installer où ils en ressentent le besoin. »¹⁸ Aucun Etat ne les revendique comme citoyens potentiels. Contrairement aux minorités nationales qui revendiquent un processus d'autodétermination, les Rom, minorité culturelle, partagent une identité de langue et de culture, et ne demandent que des solutions garantissant la survie et la promotion de leur spécificité culturelle.

2.1.2. La culture rom

En Roumanie, au niveau politique, la culture des Rom a été considérée constamment comme une non-culture ; les élites intellectuelles de Roumanie ont quelques fois reconnus certaines figures comme de véritables artistes, surtout dans le domaine de la musique, mais sans lier leur talent à leur appartenance ethnique. En marge de la société, la culture gitane a toujours eu un impact parmi les citoyens les plus pauvres. Sur ces derniers, l'influence des Rom a persistée en raison du phénomène d'imitation présent dans toutes les situations de cohabitation.

¹⁷ Roger Caratini, La force des faibles, *Encyclopédie mondiale des minorités* / Larousse, 1986.

¹⁸ Allain Rayniers, « La troisième migration », *Tsiganes d'Europe*, volume 1, p.63, Revue Etudes Tsiganes no.1/1993.

Mais en plus, avec la culture gitane, il y a un phénomène de mirage comparable, toute proportion gardée, à celui du « rêve américain ». La seule condition est de ne pas avoir un système de valeurs bien consolidé par une éducation. Si cette condition de base est remplie, le reste n'est qu'une question de cohabitation, parce que la philosophie de vie des Rom est tentante et peut déstabiliser facilement les esprits fragiles et surtout les jeunes. On pourrait juger superficiellement que leur philosophie de vie consiste en fait à bien vivre sans beaucoup faire. Il ne nous reste qu'à expliquer ces syntagmes.

Pour mieux comprendre les Rom d'aujourd'hui il faut impérativement regarder dans leur passé. Il ne faut pas avoir d'expertise pour arriver à une conclusion élémentaire : la culture « romani » est une « culture de la survie » : tolérés ou non, les Rom ont survécu à leur propre histoire. C'est cette survie qui est reflétée dans leur culture d'une manière tout à fait originale. Il ne faut pas perdre de vue que l'histoire des Rom est étroitement imbriquée à celle des peuples avec lesquels ils ont vécu.

Quelques-uns continuent à contempler « l'exotisme » de la culture romani... Des politiciens ou des artistes qui cherchent un sujet s'identifient ou font l'apologie de « l'exotisme d'une existence libre » et « d'un esprit transcendantal sans frontières et non-sédentaire »... En fait, que peut-on trouver d'exotique dans la souffrance de quelqu'un ? Nous ne pouvons pas considérer la migration des Rom comme un mouvement hippy d'avant garde. Les raisons de leur pèlerinage dans le monde sont beaucoup trop dramatiques.

Comment comprendre les Rom ? Si on les voit dans la rue, habillés dans leurs vêtements traditionnels on penserait davantage avoir affaire à des personnes bohèmes sortis d'un autre temps. Comment convaincre le policier ou le gendarme que c'est une ethnie tranquille, quand il n'a connu que les Rom « méchants » qui lui donnent du fil à retordre jour et nuit ? Que répondre aux gens qui réclament la protection de leurs biens peu après qu'une caravane se soit arrêtée en marge de leur village ? Que c'est à cause de la culture romani qui est basée sur la survie ?

2.1.3. Repères historiques pour les Rom en Europe

L'histoire des Rom n'est pas bien documentée, principalement en raison du fait que les Rom ont laissé derrière eux peu de vestiges écrits de leur existence commune. Il est maintenant largement admis, particulièrement en se fondant sur une forte preuve linguistique (la langue romani est très proche de l'hindi), que les peuples rom descendent de groupes qui ont quitté le sous-continent indien vers la fin du premier millénaire. L'histoire du peuple Rom en Europe est avant tout une succession de migrations et une alternance de périodes d'intégrations sereines ou

de discriminations brutales. La présente étude n'a pas vocation à entrer dans le détail. Toutefois, on peut noter quelques rapides points de repère.

Le milieu du 18^{ème} siècle a vu l'apparition de tentatives visant à contraindre les Rom de se conformer aux normes de la société majoritaire. On ne peut déterminer avec précision dans quelle mesure ces ordres antérieurs ont été respectés au niveau local mais au cours des deux siècles qui ont suivi, les Rom ont fréquemment été retirés de leurs familles par la force et placés dans des familles non rom ou dans des institutions. L'intention consistait à leur ôter ce qui était considéré comme des traits déviants et mettre fin à l'existence du groupe ethnique lui-même. L'élaboration de pratiques policières modernes a entraîné le développement d'idées de "délit Rom" et avec lui des dossiers de police complets les répertorient¹⁹.

Les Rom ont été la cible de persécutions racistes sous le régime hitlérien dans l'Allemagne de 1933 à 1945 et dans les pays soumis à la botte nazie. Dans un certain nombre de pays, l'holocauste rom, mentionné par certains sous le terme de "Porraimos", a été perpétré à la fois par les autorités allemandes et par les responsables officiels locaux. Dans certains pays, il a été mis en oeuvre par les armées gouvernementales qui collaboraient, en contribuant à l'effort de guerre allemand. Ils voulaient redessiner le paysage démographique de l'Europe. Bien que des chiffres exacts ou des pourcentages ne puissent pas être vérifiés, les historiens estiment que les Allemands et leurs alliés auraient exterminé de 25 à 50 % de tous les Tsiganes européens. Sur environ un million de Tsiganes vivant en Europe avant la guerre, au moins 220 000 auraient ainsi été tués.²⁰

Durant la période de l'après-guerre, en Europe centrale et orientale, les efforts en vue d'implanter les Rom par la force et de mettre un terme à ce qui était considéré comme des traits antisociaux ont redoublé. Les gouvernements de Pologne et de Tchécoslovaquie, par exemple, ont déployé de vastes mouvements afin de mettre un terme au nomadisme des Rom et de les convertir à un "prolétariat" homogénéisé. D'intenses tentatives d'assimilation des Rom menées sous le socialisme d'Etat ont produit à la fois quelques unes des premières générations de Rom au sein de l'élite ainsi qu'un nombre plus élevé de Rom dans les institutions d'Etat, après que ceux-ci eussent été retirés de leurs familles. Nonobstant son discours officiel, le socialisme d'Etat d'après-guerre n'est pas parvenu à éradiquer le racisme. Certains gouvernements ont entrepris des politiques de stérilisation coercitive des femmes rom et la scolarisation dans de nombreux pays est devenue communautariste.

L'histoire des Rom au lendemain de la deuxième guerre mondiale en Europe occidentale paraît remarquablement similaire à celle qu'ils ont vécue en Europe centrale et orientale. En

¹⁹ Voir, par exemple, Lucassen, Leo, *Zigeuner: Die Geschichte eines polizeilichen Ordnungsbegriffes in Deutschland 1700-1945*, Cologne: Böhlau Verlag, 1996.

²⁰ Guenter Lewy *The Nazi Persecution of the Gypsies*, Oxford University Press, 2000.

Norvège, en Suède et en Suisse,²¹ par exemple, des efforts concertés ont été entrepris afin de mettre un terme à l'existence commune des Rom et des groupes apparentés en recourant à des mesures comprenant notamment la stérilisation forcée tant des hommes que des femmes et en enlevant systématiquement les enfants rom à leurs familles pour les confier aux soins de l'Etat. Au cours de ces dernières années, les gouvernements suédois et suisse ont entrepris et publié des études approfondies sur cette question et la Suède a remis à la disposition des victimes de ces mesures une compensation. Pourtant, l'impact de ces politiques continue à se faire sentir aujourd'hui encore et les Rom, en tant que groupe, souffrent encore d'un profond traumatisme.

L'ère postérieure à la chute du mur de Berlin en 1989 a connu une poussée de sentiments anti-Rom profonds tant en Europe de l'Est qu'en Europe de l'Ouest. En Europe de l'Est, les gouvernements de certains pays ont condamné collectivement les Rom pour « atteinte à l'ordre public » ou pour « menace imminente d'atteinte à l'ordre public ». Une persécution systématique des Rom a eu lieu dans des pays tels que l'Albanie, la Bulgarie, l'Allemagne, la Hongrie, la Pologne, la Roumanie, la Russie, la Slovaquie, l'Ukraine et la Yougoslavie.²² Des mouvements racistes ont également vu le jour et ont pris les Rom pour cible de leurs attaques. Dans certains pays, tels que la République tchèque et la Slovaquie, la violence à l'égard des Rom se maintient à des niveaux alarmants. Même le 1^{er} mai 2004, lors de l'entrée de certains pays de l'Europe de l'Est dans l'Union européenne, l'ambassadeur de la Commission européenne de Slovaquie a encore lancé la proposition d'enlever de leurs familles les enfants Roms ayant des difficultés de scolarisation pour les mettre dans des pensions et les confronter aux valeurs de « la société dominante ». En effet, les autorités de justice pénale ont réagi insuffisamment à la montée sensible de délits violents à caractère raciste et les hauts fonctionnaires n'ont pas condamné la violence à l'égard des Rom ou ont tardé à le faire.²³

En 1999, la communauté Rom d'Europe a souffert de la pire catastrophe qu'elle ait eu à endurer depuis la deuxième guerre mondiale, lorsque, au terme de l'action militaire de l'OTAN en République fédérale de Yougoslavie et après le retrait des forces yougoslaves du Kosovo, des Albanais de souche ont lancé une campagne de nettoyage ethnique contre les Rom et d'autres personnes perçues comme étant "Rom". En dépit de quatre années d'administration de l'ONU au Kosovo, la violence, y compris des attaques périodiques à la grenade et la destruction régulière de biens, s'est poursuivie. Aujourd'hui, on estime que les quatre cinquièmes de la population rom du Kosovo d'avant les bombardements (probablement 120 000 personnes

²¹ L. Jourdan, *Chasse aux Tziganes en Suisse. Eugénisme en Europe dans l'entre-deux-guerres*, Le Monde diplomatique, octobre 1999.

²² Crowe, David M. *A History of the Gypsies of Eastern Europe and Russia*, St. Martin's Griffin: New York, 1994.

²³ ERIO, EU Ambassador advocates forced separation of Romani children from their parents, 2004, (www.erionet.org/fresh.html).

environ) se sont déplacés au sein du Kosovo et dans ce qu'il reste de la Serbie et du Monténégro ou se sont exilés dans les pays limitrophes au Kosovo ou en Occident. La plupart d'entre eux vivent dans des conditions de pauvreté extrêmes, tandis que leur arrivée dans les Etats de l'Union européenne a soulevé d'importants problèmes en termes d'asile et d'immigration.

2.1.4. Repères historiques pour les Roms en Roumanie

Les premières attestations des Rom en Roumanie les montrent comme esclaves appartenant aux nobles, monastères et aux palais royaux. La plupart d'entre eux étaient tenus par leurs métiers spécifiques. Jusqu'à l'abolition de l'esclavage au 19^{ème} siècle, plusieurs groupes d'esclaves ont été amenés de l'Empire Ottoman. Il existait plusieurs types d'esclaves, en fonction de leur propriétaire, leur profession, le type de tribut qu'ils devaient payer à leur maître et aussi en fonction de leur nomadisme ou leur sédentarisme. Ce nomadisme signifiait qu'ils habitaient dans des endroits fixes en hiver et ils voyageaient sur les mêmes routes visitant les mêmes endroits chaque année en été, ayant un permis de la part de leur propriétaire. Ce permis offrait une certaine protection : faire mal aux Rom signifiait nuire à leur propriétaire. Sans ce type de papiers, les Rom étaient considérés comme des esclaves évadés et cela représentait une infraction grave. A des jours bien déterminés de l'année ils devaient payer le tribut au propriétaire.

Pour les sédentaires, le terroir et les constructions sont les biens les plus importants dans lesquelles ils investissent. Ils veulent les laisser aux générations futures. Les nomades ne peuvent pas voir la valeur de ces biens : « tu ne peux pas les amener avec toi ». Ils préfèrent investir dans des choses comme chariots, or, troupeaux de bétails etc.

Vers la fin du 18^{ème} siècle ont été commencées les premières politiques d'assimilation des Rom. Un exemple est la loi proclamée en 1783 par Joseph II, l'empereur de l'Empire Autrichien, qui organisait en détail la vie des Rom de Transylvanie. Ils étaient forcés à une assimilation totale : ils n'avaient pas le droit de parler leur propre langue ou de s'habiller dans leurs vêtements traditionnels. Il leur était interdit de se marier à l'intérieur de leur ethnie. Ils n'étaient pas autorisés à dresser des chevaux et le nombre des musiciens devait être le plus réduit possible. Les enfants Rom ont été obligés de fréquenter l'école sous la tutelle de l'église locale. Le seigneur devait leur accorder des petits terrains pour les impliquer en agriculture. Ceux qui abandonnaient leur maison ou leur emploi étaient traités comme vagabonds et étaient tout de suite renvoyés à l'endroit d'enregistrement.

Sous l'influence internationale du mouvement pour l'abolition de l'esclavage, au milieu du 19^{ème} siècle des groupes d'esclaves ont été libérés en Valachie et Moldavie. Cette mesure

était conditionnée à l'obligation que ceux-ci restent liés aux villages où ils devaient travailler la terre, comme les autres paysans; une partie de la récolte devait être donnée au propriétaire de la terre. Nombreux Rom ont refusé les lots de terre accordés dans ces conditions désavantageuses et ont choisi de maintenir leur profession. Beaucoup se sont établis à la périphérie des villes et des villages, surtout ceux qui avaient des métiers utiles pour la population qui travaillait en agriculture. Une grande partie de la population Rom est devenue paysans, surtout ceux qui travaillaient déjà comme esclaves. Autour de certains monastères, les villages étaient composés principalement ou même totalement de Rom.

Certains groupes ont continué leur vie itinérante. Au printemps, ils revenaient dans leur village d'origine, payaient leurs impôts puis continuaient leur périple toute l'année. Pendant la deuxième moitié du 19^{ème} et le début du 20^{ème} siècle, l'abolition de l'esclavage a né un puissant vague de migration vers l'Europe occidentale et vers l'Amérique du Nord.

La période d'entre deux guerres est caractérisée d'une part par une assimilation accrue des Rom et d'autre part par l'apparition d'un mouvement propre d'émancipation des Rom. Ont été fondées des organisations comme l'Union Générale des Rom de Roumanie, mais celles-ci n'ont pas eu le temps de se consolider. Après l'installation de la dictature royale et le début de la Grande guerre, ces organisations ont été dissolues.

En raison du progrès industriel de l'époque, les produits manufacturés des Rom sont devenus non-compétitifs. L'artisanat était en déclin et certains métiers sont disparus.

2.2. *Eléments spécifiques des Roms de Roumanie*

La présidente de Romani Criss, Margareta Matache affirmait : « En Roumanie il existe plusieurs communautés de Rom. Les *caldarari* et les *gabori* sont les plus attachés à la tradition et, en plus de la langue, ils ont une tradition vestimentaire spécifique. Romani Criss représente plutôt les Rom assimilés. Les autres nous appellent *kashtali* parce que nous ne parlons pas la langue romani et n'affichons pas notre identité. Il faut reconnaître qu'il existe une concurrence entre les divers groupes de la communauté rom en Roumanie. L'élément commun est notre identité ethnique, qui est d'abord celle de la langue. Notre rôle a été de faire comprendre à l'Etat que nous sommes partenaires d'une politique d'intégration, mais non d'assimilation. Nous voulons absolument préserver notre identité et surtout notre langue. Nous devons apprendre le roumain parce qu'on vit dans ce pays, mais nous aimerions aussi encourager l'enseignement en langue romani. Je crois que la jeune génération de Rom pourrait changer la donne politique de notre communauté. »²⁴

²⁴ Dans BRAN, Mirel, *Bucarest. Le dégel*, Editions Autrement 2006, collection *Villes en mouvement*, p.119.

2.2.1. *Nomades ou migrants ? S'écarter du préjugé de « mobilité »*

L'habitude de juger les Rom en visant leur constante mobilité ou leurs caractéristiques intrinsèques est devenue caduque. Quand il s'agit de la communauté Rom de Roumanie, nous devons changer un peu la donne de départ. Il faut considérer la période d'après la Grande Guerre jusqu'à la chute du Rideau de fer, durant laquelle les Rom, à côté de toute la population de Roumanie, a vécu l'époque communiste. Pour eux c'était une forte période d'assimilation, de « déculturation », d'alignement sur les valeurs de l'époque. Peu à peu, ils ont été arrêtés dans leurs voyages, liés à certains endroits, logés et employés comme main d'œuvre sans qualification dans des entreprises ou dans l'agriculture. Les derniers nomades ont été sédentarisés de force en Roumanie dans les années 1970-1980. Les 50 années de politique d'assimilation ont laissé des traces, même si cela n'est pas vrai pour toute la communauté. Ainsi, nous ne pouvons plus parler aujourd'hui d'une population de Rom nomades quand il s'agit de Roumanie²⁵. Il s'impose de faire impérativement la différence : leur mobilité ne doit pas être confondue avec le nomadisme. Ils ont toujours un endroit qu'ils peuvent considérer comme leur logement, soit une grande maison avec plusieurs étages, soit un appartement reçu par l'Etat pendant l'époque communiste, soit au moins une petite maison à la campagne ou dans les bidonvilles. Si nous pensons de cette façon, il devient évident que les Rom que nous rencontrons presque partout en Europe se retrouvent là par intérêt: ils travaillent pour gagner de l'argent qu'ils dépensent ensuite dans leur pays, pour bâtir une maison, acheter une voiture ou parfois même pour commencer une affaire. En fait, ils sont éloignés de la logique de l'immigrant, étant plutôt proche de la logique de mobilité qui caractérise l'ouvrier étranger d'aujourd'hui quelque soit son origine. Lier les déplacements des Rom de Roumanie au nomadisme de cette ethnie semble être, dans ce cas, une erreur.

Croire que la migration des Rom a vraiment des raisons liées à la discrimination semble être aussi une erreur. « Touchée de plein fouet par la crise économique de la transition et dans l'espoir d'en sortir rapidement, une partie de la population tzigane de Roumanie s'est rabattue sur l'exploitation de la " niche des Droits de l'Homme " et sur les circuits de l'économie informelle. [...] Les Rom sont le groupe ethnique le plus visible dans le spectre des migrations roumaines d'après 1989. L'aspect communautaire a certainement joué un rôle important dans leur pratique migratoire, mais à l'évidence il ne s'agit pas, dans leur cas, d'une migration ethnique. »²⁶ En fait, comme tous les peuples de l'ancien bloc communiste, après 1989 les

²⁵ Interview avec Valeriu Nicolae, Expert pour la minorité Rom auprès la Commission Européenne et le Conseil de l'Europe.

²⁶ A. Reyniers, *Les populations Tziganes et leurs mouvements dans les pays d'Europe centrale et orientale et vers quelques pays de l'OCDE*, OECD, Paris, 1995 p.14.

roumains (et non pas seulement les Rom !) sont passés à un régime de déplacements très intenses. Dans un régime international très restrictif dans un premier temps, puis souple depuis janvier 2002, quand ils ont obtenu le droit d'entrer sans visa dans l'espace Schengen. « Après une période de tâtonnements vers un Occident mythifié et interdit, ces déplacements se sont intensifiés gagnant peu à peu tous les pays occidentaux »²⁷. Les membres de la minorité Rom semblent plus motivés par le mirage d'un argent facile à gagner que par la recherche d'« une véritable démocratie qui les accueille de plein âme »²⁸. Ils cherchent plutôt pour l'instant l'argent de la démocratie occidentale que ses bénéfices moraux. Avec cette motivation, ils ciblent tous les pays occidentaux. A destination d'abord de l'Allemagne et de la France, les migrations roumaines se sont ensuite dirigées vers l'Italie pour s'étendre, vers la fin des années 90, aux pays du Sud de l'Europe qui connaissent à leur tour une hausse sans précédent des flux de population provenant de Roumanie. Cette hausse des flux migratoires roumaine vers le bassin de la Méditerranée n'est pas un phénomène isolé et circonscrit aux frontières européennes. La Turquie et Israël viennent désormais s'inscrire dans ce continuum migratoire du pourtour méditerranéen.

2.2.2. *Combien sont-ils ? Pourquoi les chiffres varient-ils selon les différentes sources ?*

Les données démographiques relatives aux Rom relèvent encore d'une appréciation plus ou moins scientifique. Les chiffres officiels ne donnent qu'un ordre de grandeur, ceux-ci étant toujours « faussés » vers le haut par différents facteurs.

Un premier facteur pris en compte par les spécialistes : lors d'un recensement, des Rom peuvent ne pas se déclarer en tant que tel, pour diverses raisons, notamment par prudence après les persécutions subies par leur communauté. En supposant que ce phénomène existe, certaines études démontrent qu'il est minime²⁹.

Ceux qui auraient des « raisons » de nier leur appartenance ethnique sont principalement les Rom « assimilés » pendant la période communiste. Bien intégrés, ayant un revenu et un logement décent, ils vivent depuis longtemps en milieu urbain et se sont écartés depuis au moins une génération des traditions de leur ethnie. Puisqu'ils nient leur appartenance ethnique, ils ne veulent pas être traités comme des minoritaires. Pourquoi donc leur refuser le choix d'être roumains de plein droit ?

²⁷ Dana Diminescu, « *Stratégies roumaines. Parcours, filières et trajectoires* », *Plein Droit*, n°55, décembre 2002.

²⁸ Jean Pierre Liégeois, *Les Rom au cœur de l'Europe*, Le Courier de pays de l'Est no.1052 novembre-décembre 2005, p. 13.

²⁹ Exemple : « 2001-2002. Le rapport régional du développement humain – la situation des Rom en Europe Centrale et de l'Est », recherche dirigé par l'organisation UNDP Slovaquie (www.undp.sk.).

Un deuxième facteur avancé comme entrave à la possibilité de les recenser est la fameuse « mobilité » des Rom. Ce qui peut être valable pour certains pays de l'Ouest ne s'applique pas forcément à la Roumanie. En effet, suite à la politique d'assimilation et de stabilisation menée pendant le régime communiste, la grande majorité des Rom ont eu, au moins jusqu'en 1990, une adresse de domicile. Les « gens du voyage », dans le sens connu en France, sont quasi inexistantes en Roumanie. Leur mobilité a suivi la ligne de mobilité générale des populations en Roumanie pendant les 15 dernières années : du milieu rural vers le milieu urbain, pour trouver du travail.

Certains spécialistes estiment que le nombre des Rom est supérieur à 2,5 millions de personnes³⁰. Ils prennent en compte les enfants issus de couple formés d'un parent Rom et d'un parent appartenant à une autre ethnie. Cependant, dans ce cas là, il est délicat d'établir l'appartenance ethnique de l'enfant.

Alors, indépendamment des statistiques, pourquoi les Rom de Roumanie paraissent-ils être si nombreux ? Une théorie intéressante est lancée par Alexandra Diminescu³¹ sur le sujet de la visibilité des Rom : les « occupations » de prédilection des Rom leur donnent une grande visibilité. Qu'ils ramassent des matériaux recyclables, qu'ils distribuent la presse devant les bouches du métro, qu'ils jouent de la musique dans les transports ou qu'ils mendient au coin de la rue, ils sont extrêmement visibles ! Ils donnent l'impression d'être présents partout, et donc d'être nombreux. En fait, ce sont les mêmes chaque jour et dans les mêmes endroits, comme tous les travailleurs. Ils font scrupuleusement leur « métier ». La conséquence de cette « visibilité » est la vision caricaturale qu'ont certains occidentaux de la Roumanie. Ce que déplore le Gouvernement Roumain qui n'agrée pas du tout cette façon d'être représenté à l'étranger.

Ils ne sont somme toute pas très nombreux. Les seuls chiffres disponibles sont ceux de Médecins du Monde qui estime au maximum leur nombre en France à 5000 (dont 2500 en Ile-de-France). Il est à noter que ce chiffre n'augmente pas depuis les dernières années et représente bien évidemment tous les Rom étrangers.

2.3. Sont-ils victimes d'une « fausse image » ?

Malgré la volonté officielle d'intégrer les Rom dans la société roumaine, le discours journalistique en Roumanie rend compte de la résistance des stéréotypes et des préjugés à l'encontre de cette minorité, présentée comme le groupe "criminogène", comme une sorte d'envers du décor et de "déshonneur" pour le pays. La perception des Rom comme

³⁰ Interview avec Valeriu Nicolae, Expert pour la minorité Rom auprès la Commission Européenne et le Conseil de l'Europe.

³¹ Attachée de recherche, Maison de science de l'homme, Paris.

« menaçants » est évidemment liée à des préjugés et a des images « fabriquées ». Le Rom est rarement défini tel qu'il est, mais tel qu'il doit paraître pour des raisons politiques. Depuis des siècles, tout un ensemble de représentations s'est construit à base de préjugés et de stéréotypes, s'appuyant sur une part de vérité. On l'a montré spéculateur, anarchiste incendiaire lors des manifestations pacifiques, clochard crapuleux donnant une image peu complaisante de la Roumanie à l'étranger. L'analphabétisme, la pauvreté, la marginalité, le chômage, le taux élevé de mortalité infantile et la surreprésentation dans les statistiques de la délinquance ne servent pas du tout à améliorer cette image. Cette image donne facilement la possibilité de « manœuvrer » selon la volonté du moment. La référence au Rom parasite ou hors la loi, sert aux gouvernements comme justification pour mener des politiques de normalisation. La même référence sert aussi aux différentes ONG comme justification à leurs actions. Le résultat de cette guerre d'images ne peut être que l'hostilité raciste ou xénophobe portée sur cette minorité choisie comme bouc émissaire. De la même façon qu'en Roumanie, dans l'espace de l'Union européenne la réalité sur les Rom à été déformée. De sorte que beaucoup d'occidentaux ont fini par croire que les Rom étaient vraiment responsables de tous les problèmes liés au marché de travail et à la délinquance. Tout cela c'est mis en œuvre dans un crescendo subtil, avec le large appui des medias. Comme nous avons déjà montré, les Rom de Roumanie sont assez faiblement représentés dans les statistiques officielles de la délinquance des étrangers dans les pays occidentaux. De plus, ils sont essentiellement mis en cause dans des affaires délictuelles.

Un des effets de l'élargissement de l'Union européenne est qu'on parle presque quotidiennement de Rom. Ce n'est pas pour autant qu'ils sont mieux connus. La plupart des discours forment des préjugés et des stéréotypes, l'information étant souvent biaisée, selon l'intention politique de leurs auteurs.

Encore plus dramatique, on découvre en l'Europe de l'Est et dans ses Etats multinationaux, l'hostilité raciste ou xénophobe qui se porte sur des minorités servant de boucs émissaires. Ce qui permet de faire diversion dans la gestion de la transition économique ou la recherche d'une cohésion nationale.

Les rapports des différents groupements ou ONG qui travaillent dans le domaine de la protection des droits de l'homme (International Helsinki Federation for Human Rights, Fédération Internationale des Droits de l'Homme, ONG accréditée auprès de l'ONU, Commission française consultative des Droits de l'Homme auprès du Premier Ministre, American Friends Service Committee des USA) ont, toutes, dans des rapports récents,

stigmatisé ces situations discriminatoires vécues par les Rom. En Hongrie “les Juifs et les Rom semblent constituer actuellement les “ennemis idéaux” (internes) de la patrie”³².

2.4. Ce n'est pas un problème exclusivement « Roumain »

Un des textes internationaux les plus importants concernant la situation des Rom et autres nomades reste sans conteste la Résolution 75-13 adoptée le 22 mai 1975, qui invite les gouvernements à prendre toutes les mesures nécessaires dans le cadre des législations nationales pour mettre fin aux discriminations et sauvegarder le patrimoine et l'identité culturelle des populations nomades.

Dès 1977 les Nations unies exhortent les pays qui ont des Rom à l'intérieur de leurs frontières à leur attribuer la totalité des droits dont jouit le reste de la population. En 1978 la Commission des droits de l'homme de l'ONU met sur pied un groupe de travail pour étudier la question des minorités.

En 1992 l'ONU approuve une Déclaration des droits des personnes appartenant à des minorités nationales ethniques, religieuses, et linguistiques. La Déclaration reconnaît que certains droits ne peuvent être exercés que collectivement par les minorités, donc les attribuent aux minorités en tant que groupe (droit au respect) au développement de l'identité ethnique, culturelle, religieuse et linguistique, droit à la protection contre toutes personnes “qui peuvent menacer leur existence ou leur identité”, droit de participer aux affaires de l'Etat et aux décisions concernant les régions dans lesquelles elles vivent. Si les actions des minorités ne doivent pas porter atteinte à la sécurité des Etats, à leur tour ceux-ci doivent s'acquitter des engagements pris par les traités internationaux.

La Résolution 1992/65 intitulée “protection des Rom” invite la Commission des droits de l'homme et les Etats à apporter une attention particulière aux conditions dans lesquelles vivent les Rom. De nombreuses agences spécialisées des Nations unies, comme l'OIT (Organisation Internationale du Travail), l'UNESCO, le HCRNU (Haut Commissariat aux Réfugiés), le Fonds pour les populations des Nations unies, ont également traité les questions relatives aux minorités, aux peuples indigènes et à la lutte contre les discriminations.

En 1992 le Conseil de l'Europe décide de rédiger une Convention Européenne des droits des minorités. La même année, il adopte une Charte européenne des langues régionales ou minoritaires. Celle-ci a été ratifiée par la quasi-totalité des membres sauf la Turquie, la Grèce, Chypre, le Royaume Uni et la France. Une des principales revendications des minorités culturelles s'inscrit dans la demande de structures ou de moyens propres à maintenir l'identité

³² « En Europe, les Nations », *Terrain*, n° 17, octobre 1991.

culturelle: droit à l'enseignement de la langue minoritaire, droit à l'utilisation de cette langue dans certaines démarches administratives, création de classes ou de programmes appropriés...

Le sommet des chefs d'Etat et de gouvernement tenu à Vienne les 8 et 9 octobre 1993 a adopté un instrument juridique sur le droit des minorités. Le développement de l'éducation aux droits de l'homme et de l'éducation interculturelle, le développement d'une coopération européenne en la matière et l'émergence récente de l'idée de société européenne multiculturelle qui devrait déboucher sur une charte du Conseil de l'Europe contribuent à la prise en considération du problème des minorités.

En février 1993 l'Assemblée parlementaire a rappelé dans sa Résolution 1203 la situation précaire des Rom en Europe, surtout en Europe centrale et orientale, dans le domaine des droits fondamentaux de la personne humaine, de l'éducation et de l'emploi. Là encore, on observe une diversité d'initiatives de la part du Parlement européen, comme de la Commission. C'est principalement à partir du thème de l'éducation et de la scolarisation que les problèmes des Rom sont pris en compte. Tout un travail d'information et de recherche autour de programmes spécifiques abouti à la très importante Résolution du 22 mai 1989 sur la scolarisation des enfants Rom et voyageurs.

Au début des années 70, l'Europe et les Etats-Unis entament à Helsinki un dialogue connu sous le nom de "conférence sur la sécurité et la coopération en Europe" (CSCE). Les réunions de Madrid (1983) et de Vienne (1989) ont appelé les Etats à assurer la protection des droits de l'homme des personnes appartenant aux minorités nationales et aux communautés religieuses.

La réunion de Copenhague (1990) a permis d'adopter des dispositions importantes, notamment en ce qui concerne le peuple Rom. Réunis à Paris en novembre 1990, les chefs d'Etat et de gouvernement de la CSCE ont adopté la Charte de Paris pour une nouvelle Europe. En s'appuyant sur le document de Copenhague, ils se déclarent "résolus à encourager la contribution précieuse des minorités nationales à la vie de nos sociétés" et à "améliorer leur situation".

La conférence de Genève de 1991 a explicitement confirmé que la question des minorités a une légitimité internationale et ne peut donc concerner exclusivement la souveraineté interne des Etats.

Avec l'apparition des conflits interethniques dans l'ex-Yougoslavie ou l'ex-URSS, la nécessité de désigner un Haut-commissaire pour les minorités s'impose. En 1992 au sein de la CSCE a été nommé un Secrétaire général, ainsi qu'un Haut Commissaire pour les minorités nationales. Au delà d'un rôle d'investigation ou de médiation, le Haut-commissaire doit entretenir le dialogue entre communautés, prévenir les conflits, trouver des solutions en cas

d'affrontements. A la fin de juin 1993, le Haut-commissaire, M. Van der Stoel, s'était déjà impliqué dans plusieurs zones de conflits (Etats baltes, Slovaquie, Roumanie, Macédoine).

« Par ailleurs, l'Union européenne exige, depuis 1999, que les Etats candidats donnent des preuves d'amélioration des conditions faites aux Rom. Mais le problème de l'intégration de Rom étant devenu synonyme de celui pesant sur l'adhésion à l'Union européenne, les opinions publiques en sont venues à considérer les Rom comme un obstacle dans le processus d'accession. Une fois de plus, les Rom sont donc stigmatisés et rendus responsables de la situation dont ils sont des victimes. »³³

« Un autre effet collatéral réside dans le fait que la mise en exergue de la situation des Rom en Europe centrale et orientale est politiquement utile pour nombre d'Etats de l'Union européenne : elle permet, en effet, de détourner l'attention de la situation des Rom dans les « anciens » pays membres de l'Union. Les projecteurs sont braqués uniquement sur ceux arrivant de Roumanie, de Hongrie, de République tchèque, de Slovaquie ou d'ailleurs, autour desquels se construit un discours acceptable qui renvoie aux pays d'origine : on en oublie ainsi de porter un regard critique sur les politiques menées dans les « vieux » Etats de l'Union. »³⁴

TROISIEME PARTIE : ...avec des améliorations possibles

3.1. Redorer leur image et lutter contre la discrimination

On l'a vu précédemment (point 2.3), la mauvaise image des Roms vient pour partie des préjugés, héritage de périodes de discrimination. Par bonne conscience, (et peut-être parfois par sentiment de « culpabilité »), les institutionnels européens se donnent donc des moyens d'agir.

Mais les Etats ne protègent leurs minorités que s'ils y trouvent un intérêt ou s'ils y sont contraints. C'est le plus souvent la stabilité de l'ordre public qui est recherchée par la prévention de situations conflictuelles internes. Ce peut être également par souci de se faire accepter dans un ordre international qui se contente trop souvent d'affirmations basées sur les principes. « L'intégration des Rom est plus souvent conçue de façon unilatérale et ethnocentrique. Si tous les citoyens sans exception doivent s'intégrer dans un univers politique, social et économique, présentant de nombreuses variations, certains, les Rom en particulier, ne sont pas autorisés à faire valoir leurs différences. »³⁵

Il faut admettre qu'un effort majeur doit aussi être fait par les Roms eux-mêmes. Il serait très intéressant de définir quelle image ils ont d'eux mêmes. En effet, si certains

³³ J. P. Liégeois, *Les Rom au cœur de l'Europe*, Courier de pays de l'Est no.1052 novembre-décembre 2005, p. 20.

³⁴ Ibidem.

³⁵ Ibidem.

« boulibasha » ou chefs de clans savent exploiter la pauvreté de la majorité de leur « peuple » pour leur servir de main d'œuvre ou de réseau, d'autres Roms se battent pour faire vivre leur réalité culturelle.

En Roumanie, auprès de chaque circonscription territoriale, un « conseiller municipal » Rom est désigné par les Roms. Hélas pour des raisons de concurrence entre les clans, celui-ci n'est pas toujours reconnu par l'ensemble. Se pose donc un problème de représentativité qui entrave les efforts fournis. Il en va de même au niveau national où près d'une trentaine de partis politiques revendiquent de représenter les Roms. C'est beaucoup trop pour être efficace, mais il faut aussi respecter leur diversité. Disparité, hétérogénéité, concurrences et susceptibilités : autant de difficultés à résoudre par les Roms eux-mêmes, et dont les institutions doivent tenir compte...

3.2. Améliorer leur situation sociale (logement, scolarité, travail)

Des efforts significatifs sont réalisés dans ce sens par le Gouvernement Roumain. La « Stratégie du Gouvernement roumain pour l'amélioration des conditions de vie des Roms » a été adoptée en avril 2001. Elle inclut un « Plan d'Action des Mesures pour l'Application de la Stratégie pour l'amélioration des conditions de vie des Roms ». Il s'étale sur 10 ans (2001-2010) mais contient un plan détaillé de mesures sur les quatre premières années. Il répartit clairement les rôles entre les différents acteurs, énumèrent toutes les mesures en leur attribuant un numéro ce qui facilite le travail de suivi. Celles-ci sont toutes budgétisées avec un délai précis pour la mise en œuvre. La stratégie nationale roumaine a été le résultat d'une coopération entre le gouvernement et les représentants d'organisations Rom qui ont élues un groupe de représentants chargés de rédiger la stratégie en partenariat avec les différents ministères.

Dans la Partie VIII de la « Stratégie nationale », plusieurs structures ayant un rôle dans la mise en œuvre de la stratégie sont présentées : outre le Comité Joint pour la mise en œuvre et le suivi, les Commissions ministérielles, les Offices Régionaux et les Experts Locaux sur les Affaires relatives aux Rom. La Stratégie roumaine présente la particularité suivante : une hiérarchie dans le processus de suivi, en prévoyant la création de plusieurs organes soumis au Comité Joint.

Au niveau Interministériel, c'est le « Comité Joint pour la mise en œuvre et le suivi de la stratégie nationale », qui est le principal responsable du processus de suivi. Il a été créé en 2001 par Ordre du Ministère de l'Information publique (complété en 2002). Le « Comité Joint » est composé des Secrétaires d'Etat des Ministères concernés par la mise en œuvre du Programme et est présidé par un représentant Rom qui occupe le poste de conseiller au Bureau du Premier Ministre. Il n'est pas précisé le nombre exact de membres mais le Comité inclut des

représentants, activistes et des membres d'organisations non-gouvernementales Rom. Il n'est pas précisé si tous les membres ont le même pouvoir décisionnel. Les missions du Comité sont la planification, la coordination et le suivi des activités stipulées d'une manière très détaillée dans le Plan d'Action. Le Comité se réunit une fois par mois, afin d'analyser les progrès effectués et discuter des activités envisagées par la suite. Les réunions sont donc fréquentes ce qui assure une meilleure coordination et une réaction rapide en cas de souci. Les analyses faites par cet organe sont utilisées par lui-même, pour la gestion et la planification des activités stratégiques.

L' »Office national pour les Roms », qui est sous la houlette du Ministère de l'Information Publique est l'organe exécutif du Comité Joint.

Au niveau ministériel, 16 Commissions pour les Roms ont été créées. Une d'elle est située au niveau de l'Agence Nationale pour la Protection des Enfants et pour les Adoptions. Présidées par un Secrétaire d'Etat, elles sont composées de trois à quatre membres, dont au moins un représentant de la communauté Rom. De la sorte, les représentants Rom participent au mécanisme de suivi. Le membre Rom est dans tous les cas un délégué d'ONG qui a un rôle dans la mise en œuvre stratégique.

Les « Offices Régionaux sur les Roms » sont rattachés à la Commission Ministérielle pour les Roms du Ministère de l'Administration Publique Locale. Ils agissent au niveau local dans l'organisation, la planification et la coordination des activités de la stratégie. L'implication des autorités locales dans le suivi de la mise en œuvre du programme nationale est primordiale. Leur composition est la même que celle des Commissions Ministérielles, avec la présence d'au moins un représentant Rom.

Les « Experts Locaux relatifs aux Affaires Roms » servent de médiateurs entre les autorités publiques et la communauté rom. Leur tâche dans le processus de suivi est minime, mais ils ont l'avantage d'impliquer les Roms dans le processus de mise en œuvre de la stratégie, par la création de Fondations d'intérêt public pour les affaires Rom. Ces lieux de rencontres ouverts au public sont primordiaux pour la transparence de la stratégie nationale en faveur des Roms.

Pour améliorer les rapports entre la minorité Rom et la population majoritaire, chaque préfecture de Roumanie s'est dotée d'un représentant de cette minorité qui joue un rôle de médiateur. En 2001 les autorités roumaines ont mis sur pied le Conseil national de lutte contre la discrimination qui a permis à la communauté Rom de mieux défendre ses intérêts.

En qualité d'observateur, les O.N.G. ont un rôle important à jouer ; même si parfois, le travail de certaines organisations manquent d'objectivité et sont l'objet d'arrière pensées peu avouables... En effet, certains rapports bâclés et caricaturaux peuvent laisser penser qu'ils

servent surtout de prétexte à l'obtention de subventions ... Il faut donc être très attentif au sérieux de ces organismes. Les ONG n'ont pas la capacité de se substituer au rôle de l'Etat, mais d'offrir des solutions et des programmes complémentaires.

3.3. Améliorer et développer leur représentativité politique

En Roumanie, comme dans tous les nouveaux régimes de l'Est, les Rom ont ressenti le besoin de se doter de représentation et ont formé des partis politiques ou ont créé des organisations à vocation sociale ou culturelle. Des Rom, issus d'une "intelligentsia" active et poussée sur le devant de la scène par la nouvelle attention apportée aux minorités, ont été élus députés, des publications Rom tentent d'être les catalyseurs des nouvelles formes d'expression dans la recherche de l'identité Rom. L'intérêt de toutes ces structures, au-delà de leur apparente diversité, provient principalement du fait qu'elles permettent une participation directe des familles Rom à la résolution de leurs problèmes. Les prises de paroles politiques, les initiatives locales, les stratégies de gestion des situations et des réalités quotidiennes correspondent à l'exercice concret d'une citoyenneté qu'ils revendiquent désormais à voix haute. Il faut cependant ajouter un certain nombre de réserves et de questions au sujet des contraintes qui pèsent sur les possibilités d'action.

La question de la représentativité des porte-paroles est encore un autre problème. Les élus ne sont pas nécessairement représentatifs ou les responsables désignés peuvent fort bien user de leur influence en sens contraire des intérêts de leur communauté. D'autres divisions existent entre les "chefs" traditionnels de villages ou de clans, comme les "boulibasha" en Roumanie qui marchandent aujourd'hui leur soutien aux partis politiques, après s'être ralliés autrefois au pouvoir communiste et des membres de "l'intelligentsia" élitiste et moderne, qui ne disposent pas sur le terrain de tout l'appui qui leur serait nécessaire. Cependant les autorités locales ou les pouvoirs publics doivent savoir précisément ce que représentent les groupes avec lesquels elles traitent, et il est clair que la question se reposera continuellement. Outre ces problèmes particuliers on peut se demander plus globalement si les politiques en direction des groupes minoritaires auront des effets plus larges que les avancées ponctuelles qui leurs sont offertes dans quelques pays. Les discriminations subies par une minorité, ses difficultés à se faire entendre, ne sont bien souvent que le reflet de politiques insatisfaisantes sur un plan général. Le stigmatisme porté sur une minorité et sur son mode de vie reflète les tensions internes à une société. Il ne suffira pas de trouver des recettes propres à améliorer tel fonctionnement local si on ne remet pas aussi en cause les modalités de gestion nationale face à l'ensemble des revendications culturelles.

3.4. Mener une politique européenne cohérente

L'Union européenne, qui se donne pour objectif de « garantir à tous ses citoyens un égal accès à l'éducation, au travail et à la santé » a prévu des programmes spécifiques à l'égard des Rom. Parmi ceux-ci, le programme PHARE de la Direction générale de l'élargissement de la Commission européenne, prévoit par exemple des mesures spécifiques destinées à leur intégration. Au-delà de la reconstruction économique et sociale, le programme PHARE met particulièrement l'accent sur l'intégration des minorités ethniques et sur les exigences des utilisateurs de langues minoritaires dans les pays de l'Europe centrale et orientale, comme par exemple, le yiddish ainsi que les langues « gitanes ». Les programmes PHARE ont eu des résultats en Roumanie, mais en qualité de membre de l'UE la Roumanie doit trouver d'autres solutions de financement pour augmenter les allocations budgétaires pour l'amélioration des conditions de vie des Roms.

Un projet conjoint Commission européenne/Conseil de l'Europe concernant les Roms en Europe du Sud-est est mis en œuvre en 2006 et sera continué en 2007. Il mettra l'accent sur la formation intéressant le suivi participatif et l'évaluation et sera destiné aux membres des commissions interministérielles chargées des programmes nationaux pour les Roms et/ou des plans d'action (Décennie pour l'intégration des Roms, OSCE, etc.). A cette occasion sera menée une campagne de sensibilisation aux problèmes Rom dans les pays concernés.

CONCLUSION:

La dimension et le volume réels des récentes migrations Rom vers l'Ouest sont déformés par la certitude infondée d'une forte présence Rom en Europe occidentale. Cette impression est en partie favorisée par les d'activités exercées par certains migrants Rom dans les villes d'Europe occidentale, comme jouer de la musique ou mendier autant que par le fait que les Rom migrent habituellement en famille. Il en résulte que leurs mouvements migratoires sont perçus comme importants, alors qu'ils restent négligeables si on les compare à ceux des migrants individuels « non-Rom ». En outre, il ne faut pas sous-estimer le rôle des préjugés traditionnels anti-Rom dans les sociétés occidentales, qui engendrent la peur irrationnelle d'une « déferlante tzigane », déformant ainsi la perception que l'on peut avoir de l'importance de la migration Rom. La peur n'a pas de fondements solides car elle repose le plus souvent sur des préjugés et des images « fabriquées » par les médias. Concernant les populations Rom, le pic de migration semble être déjà dépassé, principalement en raison de l'ouverture des frontières dès 2002.

Le problème des Rom en Roumanie ne pourra être résolu que par des politiques cohérentes au niveau roumain et européen permettant de lutter contre les préjugés et améliorer leur situation sociale et leur représentation politique.

BIBLIOGRAFIE

INTERVIEWS

Valeriu NICOLAE	Expert pour la minorité Rom auprès la Commission Européenne et le Conseil de l'Europe, 4 janvier 2007, Bucarest.
Ana BLEAHU	Chercheur à l'Institut de Recherche de la Qualité de la Vie, 28 décembre 2006, Bucarest.
Jose MONTULL	Chef d'escadron, chargé des relations internationales, Office Central de Lutte contre la Délinquance Itinérante (OCLDI), Gendarmerie Nationale, 16 février 2007, Paris.
Nicolae ZABOU	Commissaire en chef de police, Attaché des affaires intérieures auprès l'Ambassade de Roumanie à Paris, 15 décembre 2006, Paris.
Marcel ARDELEAN	Commissaire de police, Attaché adjoint des affaires intérieures auprès l'Ambassade de Roumanie à Paris, 5 mars 2007, Paris.

INSTITUTIONS ET ORGANISATIONS

Banque mondiale

Roms : Rapports par pays : www.worldbank.org/roma
<http://web.worldbank.org/WBSITE/EXTERNAL/COUNTRIES/ECAEXT/EXTROMA/0,,menuPK:615993~pagePK:64168427~piPK:64168435~d:y~theSitePK:615987,00.html>
<http://web.worldbank.org/WBSITE/EXTERNAL/COUNTRIES/ECAEXT/EXTROMA/0,,contentMDK:20332060~menuPK:652216~pagePK:64168445~piPK:64168309~theSitePK:615987,00.html>

Conseil de l'Europe

- European Roma Rights Center : <http://www.errc.org/cikk.php?cikk=1076>
Roma Rights Quaterly : http://www.errc.org/Romarights_index.php
Liens à partir de ERCC : http://www.errc.org/Linksto_index.php
- Convention européenne sur la nationalité :
<http://conventions.coe.int/Treaty/en/Treaties/Html/166.htm>
- Division Roms et gens du voyage :
http://www.coe.int/t/dg3/romatravellers/default_fr.asp?toPrint=yes&
- Rapports d'activité :
http://www.coe.int/t/dg3/romatravellers/documentation/activityreports/default_fr.asp
- Centre de documentation sur les roms :
http://www.coe.int/t/dg3/romatravellers/documentation/default_fr.asp

Human Rights Watch

- Accueil : <http://www.hrw.org/>
- Romas : Out of Limbo? Addressing the Plight of Kosovo Roma Refugees in Macedonia
<http://hrw.org/backgrounder/eca/macedonia1203/>

Amnesty International

- Discrimination: <http://web.amnesty.org/library/index/fracur630142006>
- Les Rom et le droit à l'éducation :
http://www.amnesty.fr/index.php/amnesty/s_informer/communiques_de_presse/les_roms_la_discrimination_commence_des_l_ecole_primaire

CENTRES D'ÉTUDES – REVUES -PRESSE

Center for the study of Balkan societies and culture

Université de Graz : <http://www-gewi.kfunigraz.ac.at/csbsc/>

Etudes tziganes : <http://www.etudestsiganes.asso.fr/accueil.htm>

Central European Review : <http://www.ce-review.org/>

- Minorités :
<http://www.tol.cz/look/TOL/section.tpl?IdLanguage=1&IdPublication=4&NrIssue=195&tpid=247>

Regards sur l'est :

- <http://www.regard-est.com/home/recherche.php?recherche=roms>

MaNGO Online

- Accueil : <http://www.mango.org.mk>
News for Romas :
http://www.mango.org.mk/en_ngoprojectsearch.asp?keyword=romas®ion=-1&status=0
- Association for the romas : http://www.mango.org.mk/en_ngodetail.asp?ID=342

Rom news : <http://www.romnews.com/>

The PatrIn Web journal : <http://www.geocities.com/Paris/5121/patrin.htm>

- The Roma History : <http://www.romahistory.com/>

Radio France International

Des Roms hongrois demandent l'asile politique à la Suède :

http://www.rfi.fr/actufr/articles/083/article_47728.asp

La documentation française : <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/>

Le courrier des pays de l'Est

Confluences Méditerranée : <http://www.confluences-mediterranee.com/>

ARTICLES

United nations

- : The united nations development programs _ Vulnerability projects : Roma and Ethnic Data, Romas rights quaterly 2004, pdf
<http://www.ceeol.com/asp/getdocument.aspx?logid=5&id=90D421A0-7D03-4BD3-8DB9-F45CBB881BDC>

Confluences Méditerranée

- La surdiscrimination des roms en Europe, CM n° 48 2003/2004, pdf
<http://www.confluences-mediterranee.com/presentation/menu.htm>

Base de données EBSCO :

- [The Travail of the Gypsies](#). By: Lewy, Guenter. National Interest, Fall99 Issue 57, p78, 9p, 1bw; pdf.
- [Construction of Roma Identity in Eastern and Central Europe: Perception and Self-identification](#). By: Csepeli, György; Simon, Dávid. Journal of Ethnic & Migration Studies, Jan2004, Vol. 30 Issue 1, p129-150, 22p, 11 charts, 2 graphs pdf.
- East european leaders to meet in Sofia to discuss integrating gypsies, 2005, pdf.
- [Balkan Egyptians and Gypsy/Roma discourse](#). By: Trubeta, Sevasti. Nationalities Papers, Mar2005, Vol. 33 Issue 1, p71-95, 25p, pdf.
- [Refugees or Migrants?](#) By: Franekova, Anna. Harvard International Review, Spring2002, Vol. 24 Issue 1, p8, 3p, 1bw, pdf.
- [Roma Rights, Roma Wrongs](#). By: Goldston, James A.. Foreign Affairs, Mar/Apr2002, Vol. 81 Issue 2, p146-162, 17p, pdf.
- [Minority Report](#). By: Wang, Stephanie. Harvard International Review, Winter/Spring2000, Vol. 22 Issue 1, p6, 2p, 1bw , pdf.
- [HE GYPSIES OF ROMANIA SINCE 1990](#). By: Crowe, David M.. Nationalities Papers, Mar1999, Vol. 27 Issue 1, p57-67, 11p, pdf.
- [The Hungary of Otherness: The Roma \(Gypsies\) of Hungary](#). By: Kende, Ágnes. Journal of European Area Studies, Nov2000, Vol. 8 Issue 2, p187-201, 15p, pdf.
- [The European Court of Human Rights and Minority Rights: The 'Special Consideration' Standard in Light of Gypsy Council](#). By: Morawa, Alexander H. E.. International Journal on Minority & Group Rights, 2003, Vol. 10 Issue 2, p97-109, 13p, pdf.
- [Locating 'The Gypsy Problem'. The Roma in Italy: Stereotyping, Labelling and 'Nomad Camps'](#). By: Sigona, Nando. Journal of Ethnic & Migration Studies, Jul2005, Vol. 31 Issue 4, p741-756, 16p, pdf.

- [The Building Blocks for an Emerging Regime for the Protection of a Controversial Case of Cultural Diversity: The Roma.](#) By: Henrard, Kristin. International Journal on Minority & Group Rights, 2003, Vol. 10 Issue 3, p183-201, 19p, pdf.
- [Ethnic minority identity and movement politics: The case of the Roma in the Czech Republic and Slovakia.](#) By: Vermeersch, Peter. Ethnic & Racial Studies, Sep2003, Vol. 26 Issue 5, p879, 23p, pdf.
- [Accommodating an Emergent National Identity: The Roma of Central and Eastern Europe.](#) By: Pogany, I.. International Journal on Minority & Group Rights, 1999, Vol. 6 Issue 1/2, p149-167, 19p, pdf.
- [We Have No Martin Luther King.' Eastern Europe's Roma Minority.](#) By: Cooper, Belinda. World Policy Journal, Winter2001/2002, Vol. 18 Issue 4, p69, 10p , pdf.

Courrier des pays de l'Est :

- L'échec des politiques de l'emploi en Bulgarie, Courrier des pays de l'est, n° 1038 : <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/revues-collections/courrier-pays-est/2003/resume1038.shtml>
- Bulgarie : Désillusions et désordres politiques (21 pages) Nadège Ragaru, Courrier des pays de l'est n° 1050 – juillet-août 2005 : <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/revues-collections/courrier-pays-est/2005/resume1050.shtml>
- La dérive contestataire en Roumanie et en Bulgarie, Antonela Capelle-Pogacean, Nadège Ragaru, Le Courrier des pays de l'est n° 1054 – mars-avril 2006 : <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/revues-collections/courrier-pays-est/2006/resume1054.shtml>
- Slovaquie : répartir plus justement les subventions aux minorités, La lettre du courrier des pays de l'est N° 28 - octobre 2006, <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/revues-collections/courrier-pays-est/lettre/lettre28.shtml>

Le Monde diplomatique :Le Monde diplomatique est disponible au CESM et à l'IHEDN

Accueil : <http://www.monde-diplomatique.fr/>

Roms : <http://www.monde-diplomatique.fr/recherche?s=roms>

- Le casse-tête des minorités, Avril 2003 : <http://www.monde-diplomatique.fr/2000/04/BARTAK/13690>

Confluences méditerranée Migrations et déplacements des Roms de l'Est : l'exemple roumain (N°38, Été 2001, 8 pages).

- Annexe à l'article La surdiscrimination des Roms en Europe : De la citoyenneté de résidence des Européens sans résidence (N°48, Hiver 2003-2004, 4 pages) **Jean-Pierre Dacheux** (N°13, Hiver 1994-95, 4 pages).

MONOGRAPHIE – OUVRAGES

AUZIAS, Claire, *Les Tsiganes ou Le destin sauvage des Roms de l'Est; suivi de Le statut des Roms en Europe*, Paris, Michalon, 1995, 130 p.

CHARLEMAGNE, Jacqueline, Association des études tsiganes (Paris), *Populations nomades et pauvreté*, Paris, Les Études tsiganes, 1980, 2 vol., [87]-[121] p.

CROWE, David et KOLSTI, John, *The Gypsies of Eastern Europe*, London, M. E. Sharpe, 1991, 194 p.

DANBAKLI, Marielle, *Textes des institutions internationales concernant les Tsiganes*, documents réunis par Marielle Danbakli et publiés par le Centre de recherches tsiganes, 2001, 271 p.

HUMEAU, Jean-Baptiste, *Tsiganes en France: de l'assignation au droit d'habiter*, Paris, Éd. l'Harmattan, 1995, 409 p.

KENRICK, Donald et PUXON Grattan, *The destiny of Europe's Gypsies*, New York, Basic books, 1972, 256 p.

MARCHAND, Anna, *La protection des droits des Tsiganes dans l'Europe d'aujourd'hui: éléments de l'approche internationale*, l'Harmattan, 2001, 320 p.

Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), *Report on the situation of Roma and Sinti in the OSCE area*, The Hague: OSCE, 2000, 175 p.

POSTMA, Koos André, *Changing prejudice in Hungary: a study on the collapse of state socialism and its impact on prejudice against Gypsies and Jews*, Thesis publishers, Amsterdam, 1996, 200p.

SPINELLI, Alexian Santino, *Baro romano drom: la lunga strada dei rom, sinti, kale, manouches e romanichals*, Nuova, ed.2005, 191 p.

TURINE Jean Marc, *Le crime d'être Roms: notes au temps présent*, Paris, Éd. Golias, 2005, 234 p.

WEDECK, Harry Ezekiel, (with the assistance of Wade Baskin), *Dictionary of Gypsy life and lore*, New York: Philosophical library, 1973, 518 p.

TABLE DES MATIÈRES

PROPOS LIMINAIRES	1
I. UNE PEUR ALIMENTEE PAR DES FACTEURS OBJECTIFS	
11. La Roumanie compte le plus grand nombre de Roms en Europe	2
1.1.1. <i>Une seule population, plusieurs chiffres</i>	2
1.1.2. <i>La situation des Rom en Roumanie</i>	2
1.1.3. <i>La structure démographique de la population Rom</i>	4
1.2. La précarité des conditions de vie de Roms dans leur pays d'origine	4
1.2.1. <i>Une minorité pauvre</i>	4
1.2.2. <i>Situation des logements</i>	5
1.2.3. <i>Une éducation déficitaire</i>	7
1.2.4. <i>Un taux d'occupation réduit</i>	9
1.2.5. <i>Cibles du racisme et discrimination</i>	10
1.3. La surreprésentation dans les statistiques de la délinquance	12
1.4. L'influence négative des medias	13
II. ... DES FACTEURS QU'IL FAUT CEPENDANT RELATIVISER...	14
2.1. Qui sont les Roms : culture, histoire, traditions	14
2.1.1. <i>Une nation sans territoire</i>	14
2.1.2. <i>La culture rom</i>	14
2.1.3. <i>Repères historiques pour les Rom en Europe</i>	15
2.1.4. <i>Repères historiques pour les Roms en Roumanie</i>	17
2.2. Eléments spécifiques des Roms de Roumanie	19
2.2.1. <i>Nomades ou migrants ? S'écarter du préjugé de « mobilité »</i>	20
2.2.2. <i>Combien sont-ils ? Pourquoi les chiffres varient-ils selon les différentes sources ?</i> ..	21

2.3.Sont-ils victimes d'une « fausse image » ?	22
2.4.Ce n'est pas un problème exclusivement « Roumain »	24
III. ... AVEC DES AMELIORATIONS POSSIBLES	26
3.1.Redorer leur image et lutter contre la discrimination	26
3.2. Améliorer leur situation sociale (logement, scolarité, travail)	27
3.3.Améliorer et développer leur représentativité politique	29
3.4.Mener une politique européenne cohérente	29
CONCLUSION	30
Bibliographie	31